



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 73279

Texte de la question

M. Damien Alary attire l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur l'étude réalisée par la direction de l'évaluation et des statistiques (DRESS) du ministère de l'emploi et de la solidarité, en partenariat avec l'éducation nationale. Cette étude inédite a été menée au cours de l'année scolaire 1999-2000, à partir d'un échantillon représentatif de 30 000 élèves. Elle a été réalisée dans le but d'étudier les phénomènes de santé courants (vision-audition-dentition-langage) très importants pour le développement de l'enfant, ou de suivre certains problèmes de santé publique comme l'évolution de l'asthme et de l'obésité. Les conclusions de cette étude font apparaître des inégalités marquantes chez les enfants de six ans devant la santé mais surtout, elle souligne que les troubles de santé chez ces enfants sont largement sur-représentés dans les zones d'éducation prioritaire. C'est pourquoi, il lui demande quelles mesures il envisage de prendre pour que les enfants scolarisés dans ces zones puissent bénéficier d'un suivi attentif au niveau de la santé.

Données clés

Auteur : [M. Damien Alary](#)

Circonscription : Gard (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73279

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 février 2002, page 1056